

SAISINE



BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
POUR L'ANNÉE 2023 ET
AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE 2022

Adopté en séance plénière
du 22 juin 2023

AVIS DU CESER

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté le présent avis à l'unanimité des suffrages exprimés avec 1 abstention.

Le Budget Supplémentaire pour l'année 2023 (BS 2023) s'inscrit dans les objectifs, de maîtrise de la section de fonctionnement et de dynamisation des dépenses d'investissement, poursuivis par la collectivité depuis plusieurs exercices. Il permet de procéder à des ajustements par rapport aux montants votés lors du Budget Primitif (BP) et d'intégrer le résultat de clôture de l'exercice 2022 (42,3 M€).

Le montant total du BS 2023 s'élève en dépenses et en recettes à +147,3 M€. Les ajustements opérés génèrent l'inscription d'un emprunt prévisionnel complémentaire de 10,9 M€.

Le BS 2023 propose une inscription nette de +31,7 M€ en recettes de fonctionnement et un solde de recettes d'investissement de +61,5 M€ (+7,5 M€ hors mouvements de régularisations comptables).

Le CESER relève la réévaluation des recettes liées à la fraction de TVA (*part en compensation de la DGF et part en compensation de la CVAE*) et la prudence de l'estimation du produit de cette recette de fonctionnement faite lors du BP 2023. Le CESER souligne que la sensibilité de cette ressource aux évolutions conjoncturelles a, dans ce BS 2023, une incidence financière positive pour la collectivité.

Le CESER prend acte de la diminution de près de 10 M€ de l'inscription concernant le produit FCTVA qui constituait au Compte Administratif pour l'année 2023 (CA 2023) un peu plus de 10% des recettes d'investissement hors emprunt.

En matière de dépenses, le BS 2023 propose une inscription de +27,5 M€ en fonctionnement et un solde de dépenses d'investissement de +109,2 M€ (+55,2 M€ hors mouvements régularisations comptables).

Concernant la priorité « Ressources et moyens », le CESER constate l'inscription supplémentaire de 13 M€ pour la rémunération des agents et à la gestion de leur carrière. Cette inscription résulte notamment de différentes évolutions réglementaires (revalorisation du point d'indice, revalorisation du SMIC...) qui pourraient amener à d'autres ajustements dans le cadre d'une probable Décision Modificative n°2 (DM2) pour l'année 2023.

Économie et emploi

Le CESER relève le montant inscrit en autorisations de programme (AP) pour l'appel à projets « Tourisme durable » et sera attentif à l'évolution du budget dédié au tourisme en 2024.

Le CESER demande des informations détaillées sur les actions qui seront financées dans le cadre de l'AP de 53 M€ proposée dans le BS 2023 pour le développement économique et sur leur traduction dans le budget 2024.

Plus globalement, le CESER sera également vigilant, en 2024, à l'évolution du budget « développement économique ».

Jeunesse, Emploi, Formation

Une sous-réalisation globale a été constatée en 2022 en matière de programme régional de formation. Tant sur le PRIC/PACTE 2019-2022 que sur le Plan Jeunes 2021-2022 et sur le Plan additionnel Demandeur d'emploi longue durée 2022-2023, les acomptes de l'État ont été versés plus vite que les dépenses n'ont été réalisées, générant des trop-perçus de recettes.

Le CESER souhaite connaître le détail et les raisons de cette sous-réalisation par dispositif.

Le CESER note avec intérêt les intentions du plan « restauration-internat » qui s'inscrit dans une éducation pour tous et souhaite en savoir plus sur sa mise en œuvre opérationnelle.

L'importante minoration de l'allocation budgétaire de la « rémunération des stagiaires et frais de gestion » interpelle le CESER au même titre que la sous-réalisation des programmes de formation.

En mars 2023, le Conseil Régional a adopté un projet d'adaptation de l'implantation géographique des lycées pour répondre aux « défis démographiques, énergétiques et éducatifs ». 9 projets de nouvelle répartition de formations initiales ont été présentés avec les opérations qui en découlent pour les lycées concernés. Cette stratégie territoriale du « Réseau de lycées de la Région Grand Est » fait l'objet d'un plan d'investissement régional estimé à ce jour autour de 227 M€ et se traduit par un besoin d'actualisation des inscriptions budgétaires à hauteur de 123,7 M€ en AP et de 12 M€ en CP.

Compte-tenu de l'impact budgétaire mais aussi des conséquences pour le territoire, le CESER, en qualité de représentant de la société civile, fait le constat et interroge le Conseil Régional sur le manque d'information et de concertation sur ces projets de regroupements de formations et/ou de fermetures d'établissements.

Enseignement supérieur

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, le CESER souhaite avoir plus d'informations sur les 2 M€ d'AP inscrites pour la SEM Y SCHOOLS, portant le total inscrit en CPI 2023 à 3 M€.

Sport

Le CESER prend acte des éléments indiqués dans le BS 2023. Toutefois, il s'interroge sur le bien-fondé de l'inscription, dans le volet « sport pour tous », du financement du projet du stade de la MEINAU à Strasbourg et demande au Conseil Régional d'amplifier sa politique en faveur du sport amateur.

Transports

S'agissant de la Société Publique locale (SPL) Compagnie de transports du Bas-Rhin (CTBR), le CESER souhaite connaître les critères pris en compte pour émettre l'hypothèse d'une baisse

de fréquentation et souhaite obtenir des précisions sur les nouvelles conditions de sous-traitance.

Environnement et territoires

Le CESER prend note d'un besoin de recapitalisation de la SEM OKTAVE en vue d'étendre son implantation et son activité à l'échelle du Grand Est.

Dans son Avis « Réussir la transition énergétique » adopté en février 2023, le CESER préconisait de renforcer l'activité de « tiers-financement » d'OKTAVE afin de massifier la rénovation thermique des logements. Il notait que *« si les maisons individuelles représentent la moitié du volume à rénover, les efforts de rénovation thermique doivent porter prioritairement sur tout type de bâtiment. Les copropriétés étant une catégorie de logements plus compliquée à rénover sur les plans technique et financier, un appui renforcé doit leur être accordé »*.

Le CESER :

- relève la réévaluation des recettes liées à la fraction de TVA et la prudence de l'estimation du produit de cette recette de fonctionnement faite lors du BP 2023 ;
- relève le montant inscrit en autorisations de programme (AP) pour l'appel à projets « Tourisme durable » et sera attentif à l'évolution du budget dédié au tourisme en 2024 ;
- demande des informations détaillées sur les actions qui seront financées dans le cadre de l'AP de 53 M€ proposée dans le BS 2023 pour le développement économique et sur leur traduction dans le budget 2024 ;
- souhaite connaître le détail et les raisons de cette sous-réalisation par dispositif en matière de programme régional de formation ;
- souhaite en savoir plus sur la mise en œuvre opérationnelle du plan « restauration-internat » ;
- interroge le Conseil Régional sur le manque d'information et de concertation sur les projets de regroupements de formations et/ou de fermetures d'établissements ;
- souhaite avoir plus d'informations sur les 2 M€ d'AP inscrites pour la SEM Y SCHOOLS, portant le total inscrit en CPI 2023 à 3 M€ ;
- s'interroge sur le bien-fondé de l'inscription, dans le volet « sport pour tous », du financement du projet du stade de la MEINAU à Strasbourg ;
- demande au Conseil Régional d'amplifier sa politique en faveur du sport amateur ;
- souhaite connaître les critères pris en compte pour émettre l'hypothèse d'une baisse de fréquentation et souhaite obtenir des précisions sur les nouvelles conditions de sous-traitance s'agissant de la Société Publique locale (SPL) Compagnie de transports du Bas-Rhin (CTBR) ;
- rappelle sa préconisation concernant le renforcement de l'activité de « tiers-financement » d'OKTAVE afin de massifier la rénovation thermique des logements.



**RETROUVEZ TOUTES LES INFOS
DU CESER GRAND EST SUR INTERNET
ET LES RÉSEAUX SOCIAUX :**

 [www .ceser-grandest.fr](http://www.ceser-grandest.fr)

 <https://www.facebook.com/ceserge/>

 <https://twitter.com/cesergrandest>

SITE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

5 rue de Jéricho
51037 Châlons-en-Champagne
03 26 70 31 79

SITE DE METZ

Place Gabriel Hocquard
57036 Metz Cedex 1
03 87 33 60 26

SITE DE STRASBOURG

1 Place Adrien Zeller
67000 Strasbourg
03 88 15 68 00